



Arrêté temporaire n°24-AT-0198
Portant réglementation du stationnement

BOULEVARD ROBERT BARRIER

Objet : Régate

Interdiction de
stationnement

Du 17 mai 2024 au 20
mai 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande du CNVA, sis boulevard Robert Barrier - 73100 Aix-les-Bains, représenté par Monsieur Alexis Littoz,

Considérant que l'organisation du National Surprise 2024 rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 17/05/2024 au 20/05/2024 BOULEVARD ROBERT BARRIER,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 17/05/2024 dès 07h00 jusqu'au 20/05/2024 à 12h00, le stationnement des véhicules est interdit BOULEVARD ROBERT BARRIER sur tous les emplacements du parking qui se situe devant le Club Nautique de Voile. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux organisateurs et participants de l'événement.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- CNVA
- Monsieur le Commandant de Police

Arrêté N° 24-AT-0198
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 02 avril 2024



**Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL**

Arrêté N° 24-AT-0198
2/2